


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 20 février à 18h, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 février 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Liginac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Mme Véronique Bénazet qui a donné pouvoir à Mme Fabienne Garnerin,
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc,
M. Éric Bossaert qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat,
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud,
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude Sangoï,
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Gérard Arnaud,
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier,
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,
M. Jean-Pierre Saugeras qui a donné pouvoir à M. Michel Saugeras,
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à Valérie Serrurier,
M. Jérôme Valade qui a donné pouvoir à M. Jean Valade,

M. Daniel Caraminot, excusé (non représenté),
M. Jean-Pierre Bodeveix, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
Mme Nathalie Le Gall, excusée (non représentée),
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),
M. Gérard Vinsot, excusé (non représenté),
Mme Jeanine Vivier, excusée (non représentée),
Monsieur Baptiste Galland, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le 22/03/17
Le président, 

Mme Martine Jamin est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 77 // pouvoir(s) = 16 // votants = 93

Pays Haute-Corrèze Ventadour : demande de modification du nombre de délégués

Le président explique au conseil communautaire qu'avant le 1^{er} janvier 2017, seules 4 des 5 communautés de communes qui ont fusionné dans leur intégralité étaient membres du Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour.

S'agissant de la gouvernance, Haute-Corrèze Communauté dispose aujourd'hui de 16 sièges. Afin de tenir compte de l'évolution du périmètre, il convient de solliciter auprès du Syndicat la possibilité de désigner 8 délégués supplémentaires.

Ce dernier devra alors engager la procédure de modification de ses statuts, tel que prévu par l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à proposer au Syndicat la désignation de 8 délégués supplémentaires pour assurer la représentation des anciennes communautés de communes des Sources de la Creuse et de Bugeat Sornac Millevaches au cœur.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 21 février 2017
Le président,
Pierre Chevalier

